



Compte Rendu CSAL FS du 03/04/2023

Nous avons été convoqués pour le premier Comité Social d'Administration Locale en formation Spécialisée (CSAL FS) issu de la fusion imposée du CTL et du CHSCT.

En préambule, malgré l'absence de règlement national (non encore établi à ce jour) nous avons insisté sur notre attachement au fonctionnement connu jusqu'à lors en CHS CT et notre volonté de faire du CSAL FS un réel espace de dialogue social, consacré à la défense et à l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des agents de la DDFIP de la Loire.

Nous avons ensuite abordé les sujets à l'ordre du jour :

1. Présentation de la note ministérielle santé, sécurité et conditions de travail

M THIEBAUT (Inspecteur santé et sécurité au travail, SG) et Mme JAVELLE (animatrice de la politique de prévention ministérielle APMP ex secrétaire animatrice) ont présenté la note d'orientation 2023 qui ne diffère pas de ce qui été connu avec l'ancien CHSCT.

Il a été rappelé que le budget général est de 15 Millions d'€ et que l'enveloppe au niveau local est calculée sur une base de 127€/ agent (inchangée par rapport à 2022) dont 20€ réservés pour la formation (budget local global 98 812€ dont formation 15 561€).

Les orientations 2023 portent sur 7 thématiques en santé sécurité et conditions de travail.

- Prévenir les risques liés aux projets de réorganisation par une évaluation de leurs impacts sur les conditions de travail et mettre en oeuvre des mesures de prévention adaptées
- Développer une approche organisationnelle du télétravail
- Poursuivre le développement de la culture de prévention par une politique de formation et d'information
- Renforcer le suivi des accidents de service, du travail et renouveler l'analyse préventive
- Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents
- Maîtriser le risque amiante
- Accompagner les impacts du changement climatique et la sobriété énergétique

Suite au tragique événement survenu fin 2022 (meurtre de notre collègue M MONTUELLE) et face à la multiplication des agressions verbales ou physiques subies par l'ensemble des agents de la DGFIP, nous sommes intervenus sur la question de la sécurité des agents dans le cadre de leurs missions, qui n'est malheureusement pas abordée dans la note d'orientation.

M THIEBAUT a confirmé que cette question relevait pleinement de la compétence de la Formation

Spécialisée, dont l'un des rôles principaux est la prévention des risques et que le CSAL FS ne devait pas se limiter aux seules thématiques contenues dans la note d'orientation.

2. Désignation du secrétaire

La mise en place du CSAL-FS à la suite des dernières élections professionnelles nécessite la désignation d'un nouveau secrétaire.

Sur proposition des organisations syndicales Olivier GUETON est élu secrétaire à l'unanimité.

3. Présentation du budget : vote

L'essentiel des actions présentées lors de ce CSAL FS ont fait l'objet d'un examen préparatoire lors du Groupe de travail Budget du 24/02/2023 et se répartissent dans quatre champs d'intervention :

- Actions relatives à la sécurité incendie 16 884 € (dont formation 6696 €)
- Actions relatives aux prescriptions faites par le médecin de prévention 6 000 €
- Actions relatives à la prévention des accidents du travail 8 600 € (dont formation 8 600€)
- Actions relatives à l'amélioration des conditions de travail 71 030 €

Nous avons une nouvelle fois unanimement présenté une demande de financement concernant l'acquisition de fauteuils de bureau à destination des télétravailleurs. Si notre direction se montre encore bien réticente sur le sujet, Monsieur PAREJA reconnaissant que le sujet est en discussion au niveau ministériel a accepté de placer une somme en réserve. Nous espérons enfin une réponse positive à cette demande récurrente exprimée par de nombreux collègues.

4. Examen des registres :

4.1 Fiches de signalement, registre SST, fiches d'accidents du travail

10 fiches de signalement ont déjà été rédigées depuis le début de l'année 2023.

L'assistante de prévention a rappelé l'importance de rédiger des fiches de signalement.

Il y a systématiquement une prise de contact avec l'agent auteur de la fiche de signalement et ce dernier à la possibilité d'être reçu par le médecin de prévention.

La direction (en fonction des cas et de la demande de l'agent rédacteur) répond de façon graduelle. Elle envoie principalement des courriers aux contribuables et indique que cela évite les récidives dans la majorité des cas.

La procédure peut aller plus loin par la mise en œuvre de l'article 40 (signalement au procureur) ou le dépôt de plainte (3 cas en cours actuellement)

Une publication sur Ulysse 42 en date du 5 septembre 2022 rappelle la procédure.

Concernant les registres santé et sécurité au travail, n'hésitez pas non plus à présenter vos observations, l'administration ayant l'obligation d'apporter une réponse. Les registres sont disponible directement via Ulysse 42.

S'agissant des accidents de travail, deux ont été recensés depuis le début de l'année

4.2. Rapport de visite ISST St Etienne Amendes du 15-11-22

La direction nous informe que l'ensemble des observations effectuées par l'ISST ont été prises en compte.

4.3 Rapport de visite réalisée par la délégation du CHSCT au SIE de St Etienne le 28-11-2022

La direction nous informe que l'ensemble des observations effectuées par la délégation du CHSCT lors de la visite ont été prises en compte.

5. Bilan du PAP 2022 : présentation

L'assistante de prévention présente ce bilan :

le programme annuel de prévention des risques professionnels ou PAP dénombreait 14 actions pour 2022, dont 5 concernaient des risques considérés comme substantiels (B), 8 des risques modérés (C) et 1 des risques faibles (D).

Les crédits consacrés à sa mise en œuvre se sont élevés à 571 992€, un engagement fort de la Direction départementale et du CHSCT pour préserver la santé de ses agents (plus de 197 000€ consacrés au nettoyage et vérifications des systèmes d'aération pour la COVID 19)

6 Présentation de la mise en place de la généralisation des rôles des guides et serres-file sur sites

Avec le développement du télétravail, la direction est amenée à réfléchir sur une évolution des rôles de guide file et serre file.

L'assistante de prévention précise qu'elle va devoir sensibiliser tous les agents pour que chacun soit en capacité d'assurer le rôle d'équipier d'intervention.

De nouveaux protocoles d'évacuation spécifiques à chaque site, sont en cours d'élaboration et seront également prochainement communiqués aux agents.

7) Questions diverses :

Lors des questions diverses de nombreux sujets ont été abordés :

- Dispositif spécifique d'alerte pour les personnels malentendants
- Recensement des matériels non utilisés suite aux suppressions de poste et qui pourraient être redéployés (notamment en faveur des télétravailleurs)
- Retour autorisé des ventilateurs en prévision de la période estivale

Nous avons également particulièrement souligné l'importance de consulter les collègues lors de la réalisation de projets d'aménagement (ce point avait notamment été relevé par l'intersyndicale lors de nos échanges sur le projet de salle de convivialité de Firminy).

La direction ne semble malheureusement pas partager cet avis, mais nous continuerons de lutter à chaque instant pour que les aspirations et avis de nos collègues soient reconnus et pris en compte.

Pour Solidaires Finances
Béatrice BONACORSI
Catherine DEBERNARDI
Violaine DUBARD
Christophe DA SILVA
Olivier GUETON

Pour l'union CFDT CFTC
Pierre Georges SEGUIN
Franck ROUDIER

Pour FO
Sandrine GABION
Christian BLACHON
Raphaël MARTINEZ

Pour la CGT
Bertrand MATHELIN